

GARANTIE A ACCORDER A LA S.H.L.M.R. POUR UN EMPRUNT DE 4 795 000 F  
QUE CETTE SOCIETE SE PROPOSE DE CONTRACTER AUPRES DE LA C.E.P.R.  
POUR LA REALISATION DE DOUZE LOGEMENTS LOCATIFS "CARICUBES II"

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Conformément à la réglementation, la S.H.L.M.R., par lettre en date du 13 octobre 1988, sollicite la garantie de la Commune de Saint-Denis pour un emprunt global de 4 795 000 F qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de la Réunion (C.E.P.R.) pour la réalisation de douze logements locatifs "Caricubes II".

L'emprunt correspondant sera contracté selon les conditions suivantes :

- . Durée du prêt : 15 ans,
- . Organisme prêteur : C.E.P.R.,
- . Condition du prêt : 10 % sur 15 ans.

La Commune de Saint-Denis ayant la capacité financière de garantir cet emprunt, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative, de m'autoriser :

- à intervenir au contrat d'emprunt correspondant ;
- à créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité ;
- à ménager, pour cet emprunt, des garanties suffisantes à la Commune de Saint-Denis vis-à-vis de la S.H.L.M.R., notamment en prévoyant par contrat des mesures de sûreté.

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions du Cadre de Vie et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

En outre, par courriers en date du 8 décembre dernier, la S.H.L.M.R. sollicite la garantie de la Commune pour deux autres emprunts qu'elle se propose de contracter pour la réalisation des opérations "Le Parc" et "Tessan" dont les caractéristiques respectives suivent :

- \* Opération "LE PARC" ..... 74 Logements Locatifs Sociaux
  - Type de prêt ..... Prêt Locatif Social
  - Montant du prêt ..... 30 000 000 F
  - Durée du prêt ..... 34 ans
  - Organisme prêteur ..... Caisse des Dépôts et Consignations
  - Taux du prêt ..... Celui en vigueur à la date de signature du contrat de prêt correspondant
  
- \* Opération "TESSAN" ..... 14 Logements Locatifs Sociaux
  - Type de prêt ..... Prêt Locatif Social
  - Montant du prêt ..... 5 000 000 F
  - Durée du prêt ..... 34 ans
  - Organisme prêteur ..... Caisse des Dépôts et Consignations
  - Taux du prêt ..... Celui en vigueur à la date de signature du contrat de prêt correspondant

La garantie sollicitée par la S.H.L.M.R.  
pour les opérations "Le Parc" et "Tessan"  
lui est octroyée à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 21 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

